



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

À une séance ordinaire tenue le 2 juin 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de règlement numéro 733-2014
- b. Adoption du projet de règlement numéro 734-2014
- c. Avis de motion – règlement numéro 734-2014
- d. Avis de motion du règlement numéro 735-2014
- e. Autorisation CPTAQ – lot 4 537 917
- f. Dérogation mineure – 43, rue Terry Fox
- g. PIIA Affichage – 190, rue Industrielle
- h. PIIA Patrimoine – 58, rue Principale
- i. PIIA Patrimoine – 64, rue Principale

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement d'un préposé à l'entretien des parcs
- b. Embauche des animateurs et animatrices - Terrain de jeux 2014

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Démission de 2 pompiers
- b. Embauche de 4 pompiers

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout – phase III Laflamme & Sienel construction du 8^{ième} Ciel inc.
- b. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout – phase VII gestion VJR inc. et Développement 4 Côté
- c. Octroi du contrat de pavage



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Affectation du solde disponible du règlement numéro 604-2008
- b. Réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation et de la Corporation des aînés
- c. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulottes et des Campeurs

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion - règlement numéro 736-2014

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16185-06-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16186-06-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Mai

Bernard Ouellet	3 746.52 \$
Léopold Rousseau	1 362.36 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 362.36 \$
Jonathan Moreau	1 362.36 \$
André Sévigny	1 362.36 \$
Julie Rousseau	1 362.36 \$
Alexandre D'Amour	1 362.36 \$
Martine Couture	10 438.48 \$
Cathy Bergeron	7 639.27 \$
Martin Miller	3 762.00 \$
Renault Lepage	8 184.18 \$
Dany Lamontagne	6 828.97 \$
Membres du conseil et cadres :	48 773.58 \$
Employés voirie et bureau :	81 812.72 \$
Service de sécurité incendie :	9 187.73 \$
Bibliothèque et brigadières :	7 290.00 \$
Personnel de la SAAQ :	10 902.58 \$
Terrain de Jeux	1 420.76 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2014 :	159 387.37 \$



Comptes payés - Mai

Hydro-Québec	Électricité	589.45 \$
Superpass	Essence et diesel	7 743.33 \$
Fondation Philippe Boucher	Inscription tournoi de golf	850.00 \$
Yves Moreau	Tonte de gazon	919.80 \$
AQU	Formation CCU	413.91 \$
InfoPage	Téléavertisseurs	215.75 \$
Hydro-Québec	Électricité	10 396.10 \$
Emmanuel Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Mise à jour - véhicules lourds	136.00 \$
Gaz Metro	Gaz - caserne	333.22 \$
Productions Fiest-Apo	1 ^{er} déboursé (remb. si bénéfiques)	4 500.00 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	1 711.49 \$
Cam-Trac	Achat d'un véhicule utilitaire 4 X 4	25 906.53 \$
Christine Bergeron en fiducie	Honoraires - sentier pédestre	1 170.45 \$
Roger Dufour	Remboursement dépenses électorales	963.02 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation véhicule utilitaire	50.25 \$
Hydro-Québec	Électricité	9 386.41 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	673.33 \$
Pitney Works	Timbres	5 173.88 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	27.85 \$
9229-4016 Québec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 521.53 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation remorque incendie	171.39 \$
Richard Gagnon	Achat d'une remorque	1 000.00 \$
Construction Maurice Bilodeau inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	112.18 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 mai au 21 juin	478.79 \$
Yvon Bergeron	Remb. de taxes payées en trop	534.86 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - mai	1 138.78 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mai	891.91 \$
Immeubles Turcotte & Labrecque	Remb. dépôts certificat de localisation	600.00 \$
Patrick Pelletier et Anne-Marie R.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Télus	Téléphones, internet et cabine télépho.	851.28 \$
Interfas	Assurances collectives	7 429.20 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 649.64 \$

Total des comptes payés pour le mois de mai 2014 : 93 740.33 \$

Comptes à Payer - Mai

9136-1006 Québec inc.	Remb. demande de modification règl.	100.00 \$
Alpha Tabco inc.	Sous pattes pour chaises	166.71 \$
Ambulance St-Jean	Formation Terrain de jeux	1 260.00 \$
Aqua Zach inc.	Pièces pour pompe soudure	154.10 \$
AQLM	Congrès 2014	448.40 \$
Atelier Genytech inc.	Réparation, inspection et remplacer frein	611.36 \$
Aubert & Marois ltée	Bases de béton - terrain de balle	1 552.16 \$
Batteries du Québec	Power Max	43.58 \$
Marcel Bérubé	Entretien jeux de fer	78.10 \$
Béton Laurier inc.	Heure de machinage et location nacelle	840.75 \$
Biolab inc.	Analyses d'eau	80.48 \$
Bi-Sports	Plaques : lanceur et pompier	57.47 \$
Bouchard Démolition	Démolition de l'entrepôt	9 427.95 \$
Diane Bourget	Livre pour bibliothèque	20.00 \$
Brassard buro	Papeterie	183.81 \$
Nathalie Breton	Remb. frais de congrès	493.76 \$
Bridgestone	Pneus	2 902.55 \$
Louise Camiré	Remb. frais de congrès	497.76 \$
Carquest	Pièces	71.15 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Cathy Létourneau, notaire	Servitude Hydro-Québec / Télus	1 177.80 \$
CGER	Location d'avril	7 731.88 \$
CER Turmel enr.	Pièces	112.26 \$
Certified Laboratories	Produits	725.44 \$
Chemtrade	Ferric sulfate	2 342.91 \$
Coop la Seigneurie	Pièces	24.67 \$
Coop Unicoop	Pièces	98.52 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Bottes de bûcheron	149.40 \$
Corporation Sun Média	Annonce - préposé des parcs	201.21 \$
CLD Lotbinière	Découvertes entrepreneuriales	49.99 \$
Marcel Croteau	Ménage de mai	851.96 \$
Marcel Demers	Soirée des bénévoles	250.00 \$
Déneigement Olivier	Remb. retenue 10 %	620.86 \$
Deschênes	Pièces compteurs et autres	1 598.38 \$
Cristelle Desrosiers	Remb. inscription soccer	65.00 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	91.98 \$
Michel Dubois	Remb. chaussures de sécurité	200.00 \$
École nationale des pompiers	Examen théorique	141.25 \$
Entreprises Jacques Gingras inc.	Thermos	1 028.00 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	1 406.89 \$
Envirotonte	Tonte de gazon	2 563.04 \$
Envir'eau Puits	Honoraires professionnels	3 792.57 \$
EIRS Alarme	Appel de service - réservoir incendie	479.45 \$
ESSOR	Ajustement assurances biens	707.41 \$
Excavations Tourigny inc.	Décompte no 5 – Puits Croteau	35 676.51 \$
Exova	Analyses d'eau	62.09 \$
Fond d'information sur le territoire	Avis de mutation	64.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Trousse de premiers soins	135.62 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	844.28 \$
Impressionne/moi	Ordinateurs et entretien	2 236.22 \$
Industries et Équipements Laliberté	Plastique profil	779.68 \$
Infographie Julie Ann Charest	Cadre et montage de l'image	97.73 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	100.00 \$
M. Lemieux	Peinture	115.76 \$
Yann Lemieux	Design du logo pour gilets Terrain de jeux	100.00 \$
L. Delisle inc.	Remb. retenue 10 %	3 223.76 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage population	28.74 \$
Librairie Chouinard	Livres pour bibliothèque	1 574.08 \$
Linde	Acétylène, oxygène et gants	646.88 \$
Location LPL inc.	Pièces et accessoires	138.74 \$
Location Sauvageau	Location d'une nacelle	299.17 \$
Macpek	Pare poussière	66.92 \$
Marché Veilleux	Réunion des maires, eau et mouchoirs	315.84 \$
Chantal Martineau	Remb. inscription Terrain de jeux	70.00 \$
Jacques Martineau	Remb. chaussures de sécurité	200.00 \$
Médias Transcontinental	Appels d'offres divers	2 779.68 \$
Ministre des Finances	1 ^{er} versement Police	373 688.00 \$
MRC de Lotbinière	Composteurs et Quote-part	40 255.63 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part	5 739.68 \$
Judith Nadeau	Barrière Terrain des loisirs	325.00 \$
Karine Nadeau	Remb. cours	80.00 \$
Normand Côté, électricien	Entrée temporaire et entretien	5 044.53 \$
Parka	Centre multifonctionnel	43 644.51 \$
Paul Grimard	Certificat de piquetage	2 989.35 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heure de nivelage et remb. 10 %	5 546.25 \$
Performance C2	Session printemps et acompte	9 461.02 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	113.68 \$
Plania	Plan d'aménagement O. - assis. technique	7 062.35 \$
Produits industriels J.-P. Côté	Hypochlorite	1 019.83 \$
PG Solutions	Antivirus	540.38 \$
Protection incendie PC	Inspections, air pack, joints toriques	214.89 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Québec Multiplants	Arbres et arbustes	300.46 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	833.91 \$
Ray-Car	Pierre	108.54 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau	4 334.78 \$
Rembourrage d'auto Daigle inc.	Tailler vitre claire	33.63 \$
Vickie Rodrigue	Remb. spinning	80.00 \$
Ronam	Centre multifonctionnel	2 255.81 \$
Roulement Techno	Entretien du balai mécanique	640.31 \$
Sani-Bleu	Location toilette	260.99 \$
Services Frimas inc.	Maintenance d'avril	283.42 \$
Signalisation Lévis	Signalisation	831.27 \$
Signoplus	Signalisation	95.32 \$
SNC-Lavalin	Honoraires professionnels	3 150.65 \$
Société d'horticulture	Corvée horticole	140.07 \$
SoluTech	Service technique	172.46 \$
Sports-Inter	Épandeur	537.44 \$
SSQ Groupe financier	Assurances générales - bénévoles	545.00 \$
Station touristique Duchesnay	Sortie Terrain de jeux	950.00 \$
Stinson Équipement (Québec) inc.	Anti-adhérent liquide	408.86 \$
Techni-Test Solutions inc.	Recherche de fuite	718.59 \$
Télé-Alarme Plus	Ajouts au système d'alarme incendie	1 512.67 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage public	776.08 \$
Westburne	Ruban électrique	24.83 \$
Xérox	Photocopieur	1 477.54 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2014 :		611 154.39 \$

16187-06-2014
point no 7a

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT N^o 733-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'un développement résidentiel de 36 terrains en zone agricole a été réalisé en 2013 et que les promoteurs ont demandé à la Municipalité de fixer des normes pour les nouvelles résidences qui y seront érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une zone spécifique à ce développement résidentiel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les présentes modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 28 mai 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n^o 733-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16188-06-2014
point no 7b

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o 734-2014

ATTENDU QUE les MRC Les Appalaches, Beauce-Sartigan, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Robert Cliche, formant le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, se sont concertées afin d'établir une réglementation harmonisée sur l'abattage des arbres, mais distincte en fonction des spécificités de chacune;



ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le 27 novembre 2013, le règlement n° 245-2013 qui s'intitule Règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (foresterie et déboisement en terre privée);

ATTENDU QUE le règlement 245-2013 est entré en vigueur le 31 janvier dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 734-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16189-06-2014
point no 7c

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 734-2014

Avis est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement numéro 734-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement numéro 245-2013 de la MRC de Lotbinière relatives à la foresterie et au déboisement en terre privée.

16190-06-2014
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 735-2014

Avis est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement numéro 735-2014 modifiant le règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement numéro 245-2013 de la MRC de Lotbinière relatives à la foresterie et au déboisement en terre privée.

16191-06-2014
point no 7e

AUTORISATION CPTAQ – LOT 4 537 917

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 4 537 917, dans la zone 25 A, situé dans rang Gaspé;

ATTENDU QUE le demandeur désire acquérir le lot visé parce qu'il est contigu à sa propriété et qu'il a besoin d'espace supplémentaire pour le pâturage de ses chevaux;

ATTENDU QUE le lot visé conservera sa vocation agricole;

ATTENDU QUE le lot faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16192-06-2014
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 43, RUE TERRY FOX

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 908 situé au 43, rue Terry Fox, dans la zone 125R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure n° 2014-019 afin de réduire la distance à 1.06 mètre entre la piscine et la résidence, au lieu de 2 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le propriétaire a vérifié la possibilité d'installer la piscine à d'autres endroits sur la propriété, mais il n'est pas possible de respecter en tous points les normes du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 13 mai 2014 dans l'Apollinairois;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2014-019 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16193-06-2014
point no 7g

PIIA AFFICHAGE – 190, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 3 383 184, 3 383 183 et 3 383 182 situés au 190, rue Industrielle, dans la zone 192I;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2014-191 afin d'installer deux enseignes murales sur les murs du bâtiment principal donnant sur les rues Industrielle et du Parc;

ATTENDU QUE les enseignes respecteront les normes du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les enseignes soient autorisées comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2014-191.

Adopté à l'unanimité

16194-06-2014
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 58, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 582 situé au 58, rue Principale, dans la zone 174R;



ATTENDU QUE le demandeur désire modifier le permis numéro 2013-505 afin de refaire le revêtement de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte de couleur Cambridge – bois flottant;

ATTENDU QUE la résidence fait partie des résidences d'intérêt architectural telles que décrites dans l'annexe 4 du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE selon l'avis de l'architecte Luc Fontaine, la couleur choisie s'harmonise au revêtement extérieur et ce dernier propose également un deuxième choix de couleur, soit le Séquoia vieilli;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de modification au permis soit acceptée et que le demandeur choisisse la couleur du revêtement de sa toiture selon la recommandation de l'architecte Luc Fontaine, soit entre la couleur *Cambridge-bois flottant* ou *séquoia vieilli*.

Adopté à l'unanimité

16195-06-2014
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – 64, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 391 situé au 64, rue Principale dans la zone 174R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2014-102 afin de construire un garage détaché, ainsi qu'un abri à bois attenant au garage;

ATTENDU QUE la résidence fait partie des résidences d'intérêt architectural telles que décrites dans l'annexe 4 du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le projet a été préparé par Luc Fontaine, architecte, afin que le style et les choix de revêtements s'harmonisent au bâtiment d'intérêt architectural;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du garage sera en bardeaux de cèdre et en déclin vertical avec des moulures décoratives, tout comme la résidence, l'abri à bois aura deux murs ajourés faits de planches de bois teint en blanc et que la toiture sera en acier émaillé couleur argent;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-102.

Adopté à l'unanimité



16196-06-2014
point no 8a

ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS

ATTENDU QU'une annonce a été publiée dans l'Apollinairois de mars dernier, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, visant à embaucher un préposé à l'entretien des parcs;

ATTENDU QUE 5 candidatures ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Mathieu Martineau comme préposé à l'entretien des parcs pour l'été 2014, à un taux horaire de 12 \$.

Adopté à l'unanimité.

16197-06-2014
point no 8b

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES - TERRAIN DE JEUX 2014

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats (entre 10.35 \$ et 10.85 \$ l'heure), 17 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2014. La liste peut être consultée au bureau municipal.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

16198-06-2014
point no 9a

DÉMISSION DE DEUX POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE messieurs Guylain Lambert et Alexandre Cloutier ont remis leur démission comme pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la démission de messieurs Lambert et Cloutier comme pompiers volontaires.

Le conseil municipal tient à les remercier pour leurs années données au service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

16199-06-2014
point no 9b

EMBAUCHE DE 4 POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif de 26 pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 4 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à rencontrer les exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Charles Ringuette-Boileau, Julien Blouin-Blais, Denis Lecomte et Stéphane Labbé comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

16200-06-2014
point no 10a

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – PHASE III LAFLAMME & SIENEL
CONSTRUCTION DU 8^{IE}ME CIEL INC.**

ATTENDU QUE Laflamme & Siemel construction du 8^{ie}me Ciel inc. désire procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 395 mètres pour desservir 72 unités de logements dans le prolongement de l'avenue des Générations et l'ouverture de la rue Laflamme;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appui, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Laflamme et Siemel construction du 8^{ie}me ciel inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 395 mètres pour desservir 72 unités de logements dans le prolongement de l'avenue des Générations et l'ouverture de la rue Laflamme.

Ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales existantes qui ont été conçus pour reprendre les eaux pluviales du présent projet.

Le promoteur peut poursuivre ses démarches pour faire accepter par la Municipalité l'opération cadastrale et pour signer un protocole d'entente pour la réalisation des travaux.

Pour la réalisation des plans et devis, le Conseil municipal accrédite la firme SNC-Lavalin.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

16201-06-2014
point no 10b

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - PHASE VII GESTION VJR INC. ET
DÉVELOPPEMENT 4 CÔTÉ**

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 750 mètres pour desservir 67 unités de logements pour l'ouverture des rues des Rubis, du Saphir et des Turquoises;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que le conseil municipal appui, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 750 mètres pour desservir 67 unités de logements pour l'ouverture des rues des Rubis, du Saphir et des Turquoises.

Ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales existantes qui ont été conçus pour reprendre les eaux pluviales du présent projet.

Le promoteur peut poursuivre ses démarches pour faire accepter par la Municipalité l'opération cadastrale et pour signer un protocole d'entente pour la réalisation des travaux.

Pour la réalisation des plans et devis, le Conseil municipal accrédite la firme SNC-Lavalin.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

16202-06-2014
point no 10c

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Construction B.M.L., division de Sintra inc.	464 346.95 \$
2	Les Entreprises Lévisiennes inc.	477 309.99 \$
3	Pavages U.C.P. inc.	481 794.94 \$
4	Gilles Audet Excavation inc.	600 716.78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L. pour la somme de 464 346.95 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux du rang Gaspé et du rang St-Lazare, au montant estimé à environ 200 000 \$ soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablières.

Adopté à l'unanimité

16203-06-2014
point no 11a

AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 604-2008

ATTENDU QU'une somme de 6707.80 \$ est disponible sur le règlement d'emprunt n° 604-2008 (achat de terrains);

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'affecter ce solde au fond général.

Adopté à l'unanimité



16204-06-2014
point no 11b

**RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 2359 \$ à l'OMH et 1771 \$ à la Corporation des Aînés. Deux chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

15205-06-2013
point no 11c

**AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES
CAMPEURS**

ATTENDU QUE la rue des Roulottes et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété du camping les Pierres à feu;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE le camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accorde aux propriétaires du Camping les Pierres à feu une aide financière au montant de 800 \$ en raison de l'augmentation de circulation générée par les nouvelles constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité

16206-06-2014
point no 12a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 736-2014

Avis est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement numéro 736-2014 modifiant l'article 17 du règlement numéro 482-2003 relatif aux nuisances.



16207-06-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 juin 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16208-06-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 juin 2014, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 juillet 2014
